

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 17 avril 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 16 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MÈGE, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie FLEGEAU, Matthieu MOISAN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Stéphanie FLEGEAU donne procuration à Madame Chantal TARDY.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud REVAULT

CM 16.04.2026	Avenant n°2 à la convention de groupement de commande d'achat d'énergie du SDE	Délibération n°2026-084
---------------	--	------------------------------------

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Jugon-les-Lacs adhère au groupement de commandes pour l'achat d'énergies porté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).

La convention constitutive du 7 avril 2014 fait l'objet aujourd'hui d'un avenant n°2, approuvé le 19/12/2025 par le comité syndical du SDE22.

Les références réglementaires de cette convention tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Les articles 3, 7 et 9 sont modifiés, l'article 12 est ajouté.

L'avenant n°2 est joint en annexe à cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide

- De valider l'avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014 du groupement de commande pour l'achat d'énergie
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN